

# Les coop ne sont pas des organisations de producteurs de fait !



Thierry Merret, président de la FDSEA du Finistère. - © Terra

Depuis de nombreuses années, nous martelons inlassablement que ce n'est que **collectivement que nous parviendrons à rééquilibrer les rapports de force dans les filières, et à obtenir une répartition plus équitable de la valeur ajoutée.** Cela peut sembler une lapalissade, mais les biens alimentaires n'ont de valeur que parce qu'à la base il y a des paysans pour les produire ! Il n'y aura pas de politique alimentaire forte, sans politique agricole ambitieuse.

**À nous aussi de nous impliquer fortement, et collectivement, dans la mise en marché de nos produits.** Bien entendu, les coopératives constituent la forme la plus aboutie de l'organisation économique des producteurs, sans pour autant être des "*Organisations de Producteurs (OP) de fait*" comme certaines le prétendent. Une coop n'est reconnue OP que si un arrêté ministériel lui attribue officiellement ce statut issu de la politique agricole commune. L'adhésion à une coopérative doit rester un engagement fort : un coopérateur n'est ni un livreur, ni un consommateur de services et d'appro, mais un sociétaire à part entière. Il est urgent de donner envie aux agriculteurs d'être coopérateurs, pour qu'ils soient chefs d'entreprise de la production à la vente, et pas des sous-traitants !

**Le principe du collectif s'applique tout autant à nos organisations économiques.** La réglementation européenne évolue et offre toujours plus de possibilités d'actions, notamment par l'intermédiaire des

associations d'organisations de producteurs (AOP). L'enjeu est de taille, puisqu'il s'agit de pouvoir mener des actions de manière concertée, sans tomber sous le coup du droit de la concurrence. **A nous, paysans, de nous saisir des opportunités réglementaires pour renforcer notre pouvoir de négociation !** Les industriels se structurent toujours plus ; il y a quatre centrales d'achat en France. Allons-nous regarder le train passer ? Des stratégies économiques territoriales sont possibles, pour autant qu'à la base les coopératives fassent la démarche de se faire reconnaître comme OP. Les coopérateurs peuvent être moteurs, encore plus là où il y a des freins ! En porc, où les groupements et coopératives sont déjà reconnus en tant qu'OP, il n'y a en principe qu'un pas à franchir. La volonté de créer une AOP semble d'ailleurs enfin s'affirmer. Attention à ce que derrière ce projet d'AOP il y ait une réelle ambition collective, et des règles de discipline communes, au bénéfice de tous les producteurs adhérents.

**Notre organisation économique sera ce que nous en ferons. Mais elle ne sera efficace et ambitieuse que si elle est fondée sur un collectif solide.** Ce collectif, c'est d'abord nous, les adhérents de coops, les adhérents à une OP. Montrons que nous sommes maîtres à bord, et que nous mettons le cap sur une organisation économique renouvelée, par et pour les paysans !